

## Le Service PSE (mis à jour pour 2021-2022)

Service de Promotion de la Santé à l'Ecole Libre  
Chemin des Roussettes, 15

**Année scolaire 2021-2022**

**B – 1420 Braine l'Alleud**  
**braine@pselibrebw.be**  
Tél. : 02/384.70.89

### LA SANTÉ DE L'ENFANT DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Chers Parents,

Le bilan de santé est réalisé par un service PSE (Promotion de la Santé à l'école). L'école de votre enfant est sous la tutelle du Service PSE libre de Braine l'Alleud. L'équipe médicale est composée des Docteurs Trine et Duthy, l'équipe paramédicale de Mmes Martin, Stappaerts, Deffernez et Del Puppo, l'équipe administrative de Mmes Yande et Bellello.

Le bilan de santé est obligatoire et réglementé par le décret du Gouvernement de la Communauté française du 20.12.2001 relatif à la promotion de la santé à l'école.

Pour les élèves examinés cette année et pour les nouveaux arrivants dans une école, nous vous invitons à compléter le questionnaire médico-social que vous recevrez par l'intermédiaire de l'école. Celui-ci nous permettra de tenir compte des besoins de votre enfant et de constituer son dossier médical ou de le demander à un autre service (consultation des nourrissons ou PSE de l'école précédente, par exemple).

Les parents doivent accuser réception du document présent par le talon-réponse ci-dessous. En cas d'opposition au choix du service, les parents enverront au PSE un courrier par lettre recommandée pour le **15 septembre 2021 au plus tard**. Ils feront alors réaliser ce bilan de santé par un autre service agréé pour le 15 novembre 2021 au plus tard.

L'ONE nous demande de réaliser un programme précis de bilans de santé et de promotion de la santé :

- en 1<sup>ère</sup> maternelle : examen biométrique, sensoriel et bucco-dentaire;
- 3<sup>ème</sup> maternelle : examen complet donc un dépistage des troubles neuro-moteurs
- en 2<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires : examen complet
- en 4<sup>ème</sup> primaire : contrôle de l'acuité visuelle de loin
- Dans l'enseignement spécialisé, les enfants seront vus la première année de fréquentation de l'école et ensuite un an sur deux
- un examen complet à tous les élèves primo-arrivants.

**Exceptionnellement cette année en raison de la situation sanitaire, les bilans seront adaptés.**

La vaccination de rappel est possible pendant le bilan de santé, pour autant que vous nous ayez transmis au préalable une demande écrite à laquelle est jointe la carte de vaccination ou le carnet One de l'enfant (original(e)).

**Pour les élèves de 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaire, nous vous informons que nous vous proposons de réaliser gratuitement le vaccin RRO lors de séances de vaccination à l'école, vous recevrez en début d'année les documents à compléter via l'école.**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire en nos sentiments les meilleurs.

L'équipe du Service P.S.E.

## Respect de la vie privée relativ à la collecte des données

Les données récoltées sont traitées dans le respect des législations européenne et nationale sur la protection des données à caractère personnel (la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et règlement (UE) 2016/67 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données). Conformément à l'article 13 du règlement (UE 2016/67), vous trouverez en annexe toutes les informations détaillées relatives à la collecte de ces données (\*). (Annexe sur [www.pselibrebw.be](http://www.pselibrebw.be), onglet « Informations RGPD »)

Les responsables du traitement sont :

- pour les données sanitaires informatisées et présentes dans le recueil visé à l'article 8 du décret du 20 décembre 2001 et à l'article 9 du décret du 16 mai 2002 : le Directeur général de la santé du Ministère de la Communauté française, Boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles.
- pour les autres données non informatisées (en version papier) : le Service libre de Promotion de la Santé à l'École, Montagne d'Aisemont, 119 à 1300, Wavre.

Bien que non obligatoire, la transmission des données requises et leur exactitude sont indispensables à une prévention individuelle et collective adéquate.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification auprès des responsables du traitement susmentionné. Les données sont traitées de manière confidentielle par le personnel du Service de Promotion de la Santé à l'École, sous la responsabilité d'un professionnel de santé et uniquement à des fins de médecine préventive. Conformément au décret du 20/12/2001, elles pourront être transmises aux intervenants énumérés à l'article 10, notamment au centre psycho-médico-social et/ou autre service de promotion à la santé à l'école dont relèverait l'élève au nom de la continuité et du suivi du dossier, notamment si elles sont susceptibles d'avoir un impact sur le développement global de l'élève, sur les apprentissages scolaires, sur le choix d'une orientation scolaire ou professionnelle ainsi que sur son épanouissement et son intégration sociale.

(\*) Ces données correspondent à celles nécessaires à l'établissement du recueil standardisé de données sanitaires.